

Dépliant pour les séances des groupes
Session de printemps 2021

21.007 én Budget 2021. Supplément I

			Budget 2021	Projet du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Propositions de la Commission des finances du Conseil national
			du 16 décembre 2020	du 17 février 2021	du 18 février 2021	du 25 février 2021
					Adhésion au projet, sauf observation.	Adhésion au projet, sauf observation.
Page message / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E) - Crédit d'engagement (V)			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Crédits budgétaires demandés par la voie du supplément I						
3	DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR					
316	Office fédéral de la santé publique					
12	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	171 882 100	84 865 100		
317	Office fédéral de la statistique					
13	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	169 885 300	5 180 000		
7	DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE					
704	Secrétariat d'État à l'économie					
-	A290.XXXX	COVID: mesures dans le domaine des manifestations	-	-		
					Majorité	Minorité (Guggisberg, Egger Mike, Grin, Nicolet, Schwander, Sollberger, Strupler) 34 865 100
					Majorité	Minorité (Guggisberg, Egger Mike, Grin, Nicolet, Sollberger, Strupler) 0
					Majorité	Minorité (Wettstein, Andrey, Badertscher, Brélaz, Fischer Roland, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Matter Michel, Munz, Schneider Schüttel, Wyss) 350 000 000

Projet
du Conseil fédéral

du 17 février 2021

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

du 18 février 2021

Adhésion au projet,
sauf observation.

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

du 25 février 2021

Adhésion au projet,
sauf observation.

Arrêté fédéral concernant le supplément la au budget 2021

du ... mars 2021

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'art. 167 de la Constitution¹,

vu le message du Conseil fédéral du 17 février
2021²,

arrête:

¹ RS 101

² Non publié dans la FF

Projet
du Conseil fédéral

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Art. 1 Crédits supplémentaires

Dans le cadre du compte de résultats, des charges de 14 325 488 100 francs sont autorisées au titre du premier supplément (partie A) au budget 2021 de la Confédération suisse, selon liste spéciale.

Art. 2 Dépenses

Des dépenses supplémentaires de 14 325 488 100 francs sont autorisées dans le cadre du compte de financement pour l'année 2021.

Art. 3 Frein à l'endettement

Le plafond des dépenses totales défini à l'art. 6 de l'arrêté fédéral la du 16 décembre 2020³ concernant le budget pour l'année 2021 est, conformément à l'article 126, al. 3, de la Constitution fédérale, augmenté de 13 207 500 000 francs.

*Art. 3 ▼ besoin de paiement extraordinaire
(art. 159, al. 3, let. c, Cst.)*

*Art. 3 ▼ besoin de paiement extraordinaire
(art. 159, al. 3, let. c, Cst.)*

³ FF 2021 ...

Projet
du Conseil fédéral

**Art. 4 Crédits d'engagement soumis au frein
aux dépenses**

Un crédit d'engagement de 500 000 000 de francs est autorisé pour l'acquisition de vaccins contre le COVID-19 et d'autres biens médicaux.

**Art. 5 Modification de l'arrêté fédéral la
concernant le budget pour l'année 2021**

Le crédit d'engagement pour les mesures cantonales pour les cas de rigueur des tinées aux entreprises d'un montant de 1 932 500 000 francs approuvé à l'art. 7, al. 1, let. d, de l'arrêté fédéral la du 16 décembre 2020 concernant le budget pour l'année 2021⁴ est annulé.

Art. 6 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

*Art. 4 ▼ Frein aux dépenses
(art. 159, al. 3, let. b, Cst.)*

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

*Art. 4 ▼ Frein aux dépenses
(art. 159, al. 3, let. b, Cst.)*

⁴ FF 2021 ...